

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Date d'émission: 2021-10-29 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit Mélange

Nom du produit HG détergent lustrant pour sols stratifiés

Type de produit Détergent Code du produit 464 ART

Groupe de produits Produit commercial

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Agent de nettoyage

1.3. Fournisseur

Fabricant

HG International B.V. P.J. Oudweg 41 Almere, 1314 CJ The Netherlands T +31

(0)36 54 94 700

safety@hg.eu - www.hg.eu

Distributeur

Toolway Industries Ltd. 1-280 Hunter's Valley Road Woodbridge, On L4H 3V9

Canada

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	
Canada	Canutec		226-8832 North American 1-613-996-6666 - International	

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

H319

Provoque une sévère irritation des yeux

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention

Mentions de danger (GHS CA) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (GHS CA) P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

> P102 - Tenir hors de portée des enfants. P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom		Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Tridecanol, branched, ethoxylated (2-5 EO)	Fattyalcohol ethoxylates	n° CAS: 69011-36-5		Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 2, H401

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou

d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation

oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. En cas de malaise

consulter un médecin.

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de

malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

2021-10-29 (Date d'émission) CA - fr-ca 2/8

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. Sable.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire

autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards, aérosols. Porter un équipement de protection

individuel.

Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les

vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce

produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Chaleur et sources d'ignition : Éviter la chaleur et le soleil direct.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

2021-10-29 (Date d'émission) CA - fr-ca 3/8

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection. Chaussures de protection.

Gants de protection

Туре	Matériau	Pénétration	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0.35	
Gants jetables	Caoutchouc butyle	6 (> 480 minutes)	0.5	

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales, EN 166

Туре	Champ d'application	Caractéristiques
Lunettes de sécurité	Conditions normales d'utilisation	

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection à manches longues. Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques

Protection des voies respiratoires:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:









Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Aucune donnée disponible

Couleur : blanc Odeur : Florale

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 8,8

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : 0,3 °C

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 100 °C

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : 207 °C

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1,0

Solubilité : Soluble dans les matières suivantes : eau froide et eau chaude. Partiellement soluble. Méthanol.

Acétone.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : 1034 mPa⋅s Température de la pièce

Limites d'explosivité : Limite inférieure d'explosivité (LIE): 1,1 vol %

Limite supérieure d'explosivité (LSE): 14 vol %

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter : Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Matières incompatibles : Pas d'informations complémentaires disponibles

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales

de stockage et d'emploi.

Temps de durcissement: : Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

Tridecanol, branched, ethoxylated (2-5 EO) (69011-36-5)	
DL50 orale	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 8,8

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

pH: 8,8

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration

: Non classé

Symptômes/effets après contact oculaire

: Irritation des yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général

: Nocif pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique - danger aigu (à

court terme)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique - danger

: Non classé

chronique (à long-terme)

,			
Tridecanol, branched, ethoxylated (2-5 EO) (69011-36-5)			
CL50 - Poissons [1] > 1 mg/l			
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 1 mg/l waterflea		
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	> 1 mg/l		
CE50 96h - Algues [1]	11,5 mg/l		

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Tridecanol, branched, ethoxylated (2-5 EO) (69011-36-5)	
Mobilité dans le sol	111,3

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets

: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

TDG	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

TDG	DOT	IMDG	IATA		
14.2. Désignation officielle pour le	14.2. Désignation officielle pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
Description document de transport					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.4. Groupe d'emballage					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.5. Dangers pour l'environnement					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
Pas d'informations supplémentaires disponibles					

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

Aucune donnée disponible

DOT

Aucune donnée disponible

IMDG

Aucune donnée disponible

IATA

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Tridecanol, branched, ethoxylated (2-5 EO) (69011-36-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Tridecanol, branched, ethoxylated (2-5 EO) (69011-36-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 10-29-2021

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Autres informations

: DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Textes complet	Textes complet des phrases H:	
H302	Nocif en cas d'ingestion	
H318	Provoque des lésions oculaires graves	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux	
H401	Toxique pour les organismes aquatiques	

Abréviations et acronymes:		
n° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service	
ATE	Estimation de la toxicité aiguë	
FBC	Facteur de bioconcentration	
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)	
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)	
CE50	Concentration médiane effective	
EN	Norme européenne	
IARC	Centre international de recherche sur le cancer	
IATA	Association internationale du transport aérien	
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses	
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)	
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)	
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé	
N.S.A.	Non spécifié ailleurs	
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé	
NOAEL	Dose sans effet nocif observé	
NOEC	Concentration sans effet observé	
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques	
VLE	Limite d'exposition professionnelle	
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)	
FDS	Fiche de Données de Sécurité	

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.